

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

N° 20

QUATRIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* GOERTZEN propose, au nom de M. le *ministre* FIELDING, la première lecture du projet de loi 16 — Loi d'exécution du budget de 2019 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2019 — dont l'objet a été indiqué.

M^{me} la *ministre* SQUIRES dépose le rapport annuel du Programme des districts de conservation du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018.

(Document parlementaire nº 15)

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le *ministre* SCHULER, M^{mes} SMITH (Point Douglas) et KLASSEN ainsi que MM. LAGIMODIERE et ISLEIFSON font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à encourager le gouvernement fédéral à modifier la *Loi canadienne sur la santé* de façon à ce que la définition de « services de santé assurés » vise également les médicaments sur ordonnance prescrits par un praticien autorisé, selon ce que permet la liste des médicaments assurés, et à élaborer, conjointement avec le gouvernement fédéral, un régime d'assurance-médicaments qui est à la fois public, universel et durable, qui est à payeur unique, qui se base sur des données probantes et qui répond aux besoins suivants : un pouvoir d'achat donnant accès aux meilleurs prix disponibles, la couverture de médicaments essentiels permettant de faire face aux besoins prioritaires en matière de santé et un régime permanent et complet qui favoriserait la santé et le bien-être de tous les Canadiens.

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à modifier la *Loi sur le temps réglementaire* en vue d'abolir l'heure avancée au Manitoba à compter du 4 novembre 2019, afin que le Manitoba reste à l'heure normale du centre (HNC) tout au long de l'année et à perpétuité. (R. Page, D. Wiebe, J. Peterson et autres)

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à rétablir les services d'obstétrique du Flin Flon General Hospital et à collaborer avec le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral afin de veiller à ce que ces services continuent d'être offerts à l'échelle régionale. (T. Davie, S. Eastman, C. Merton et autres)

Jeudi 7 mars 2019

M. le <i>ministre</i> FIELDING propose que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.
Il s'élève un débat.
M. le <i>ministre</i> FIELDING intervient. Sur la motion de M. KINEW, le débat est ajourné.
M. le <i>ministre</i> FIELDING remet à la présidente, de la part de l'administrateur de la province du Manitoba, les deux messages suivants :
Winnipeg, le 7 mars 2019
L'administrateur remet à l'Assemblée législative du Manitoba le budget des sommes nécessaires à l'administration de la province pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020, qu'il recommande à l'Assemblée législative.
L'administrateur,
Richard Chartier
(Document parlementaire nº 16)
Winnipeg, le 7 mars 2019
L'administrateur remet à l'Assemblée législative du Manitoba le budget des immobilisations de la province, qu'il recommande à l'Assemblée législative.
L'administrateur,
Richard Chartier
(Document parlementaire nº 17)
M. le <i>ministre</i> GOERTZEN propose la levée de la séance.
La motion, mise aux voix, est adoptée.
La séance est levée à 15 h 14, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.
La présidente,
Myrna Driedger